

VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

Territoire, en fonction des besoins identifiés

 Version initiale

> Mobilisation d'outils et de démarches d'aménagement du territoire

 Version actualisée (.. / .. / ..)**1. Description succincte du projet**

Contexte : plusieurs ZACC inscrites au Plan de Secteur, élaboration du Schéma de Développement Communal de Chièvres et du Guide Communal d'urbanisme en cours (étude lancée en 2021)

Nature du projet :

- Mettre en œuvre les outils et démarches d'aménagement du territoire et d'urbanisme recommandées le cas échéant par le Schéma de Développement Communal, notamment en fonction des orientations données à chaque Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) du territoire
- Les orientations à donner aux ZACC seront basées sur les conclusions du SDC

Public cible : citoyens, agriculteurs

Localisation : à préciser en fonction des orientations du SDC, par exemple la ZACC de la rue de Condé (Chièvres)

Partenaires pressentis : IDETA, IPALLE, Contrat-Rivière

2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

Besoins identifiés :

- Besoin d'appuyer le développement territorial sur des dynamiques concertées et inclusives, notamment le SDC
- Besoins en logement, en services de proximité au regard de l'attractivité résidentielle du territoire et des mutations sociodémographiques : vieillissement de la population, évolution des ménages (isolés, familles avec enfant(s))
- Besoins en logements accessibles et adaptés aux contraintes contemporaines (performances énergétiques, équipements, etc.)

- Besoins en espaces publics structurants garantissant la qualité de vie dans les villages
- Besoins de maintien du caractère rural identitaire : agriculture, paysages ouverts, trame naturelle

- **Caractère rural du projet**

Le projet préconise de lancer les outils d'aménagement du territoire adéquats sur base des conclusions des études de stratégie territoriale en cours d'élaboration. Avant de mener d'éventuelles opérations immobilières à Chièvres, il s'agit donc de respecter les caractéristiques du territoire, notamment son caractère rural, sur base d'outils d'aide à la décision concertés.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

Dans le cas de la mise en œuvre de ZACC, la mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Maintien de l'attractivité résidentielle
 - Création de logements
 - Créations de services
 - Limitation de la pression immobilière et maintien des coûts de l'immobilier
- Création d'emplois directs et indirects

Dans le cas du maintien de la ZACC en zone non-urbanisable, la mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Maintien des ouvertures paysagères et des espaces naturels
Soutien à l'activité agricole

- **Projets connexes du PCDR et de la Commune**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
7. Développer les démarches d'économie circulaire
10. Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame verte
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels

- 20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
- 21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
- 33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes

Autres projets communaux :

- **Alternatives éventuelles**

Néant : le projet vise à mettre en œuvre les recommandations issues du SDC, qui seront appuyées sur une étude globale du territoire et de ses besoins et qui auront été validées.

- **Sobriété du projet**

La volonté de s'appuyer sur l'étude approfondie du territoire et de ses besoins en matière d'aménagement du territoire fonde le caractère sobre du projet : toute nouvelle urbanisation de zone sera fondée sur des besoins avérés et sur la prise en compte globale des incidences que la démarche pourrait comporter (balance coûts-bénéfices)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

B. Par des démarches globales

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale

B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

- **Liens qualitatifs et quantitatifs**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**